

LCL
BANQUES & ASSURANCES

TOUS EN GRÈVE LE 8 FÉVRIER POUR UNE RECONNAISSANCE SALARIALE NÉCESSAIRE !

La négociation salariale pour 2024 vient de s'achever. Compte tenu de l'absence d'augmentation générale et de l'indécence des propositions de la Direction, aucune organisation syndicale représentative (CFDT, FO et SNB) n'a souhaité cautionner les mesures proposées, largement inférieures à celles accordées par tous les autres groupes bancaires.

Pourtant, tout au long de cette négociation, elles n'ont eu de cesse de marteler à la Direction que :

- L'inflation demeure élevée depuis deux ans et n'est absolument pas compensée par les deux dernières augmentations collectives, loin s'en faut. Faut-il rappeler, en outre, que la politique salariale au rabais menée par LCL depuis plus de 10 ans, nous fait accuser des retards de salaire importants par rapport à la profession ?
- Malgré des conditions de travail dégradées, vous demeurez investis, permettant ainsi à LCL d'engranger d'excellents résultats et d'être élu, notamment, meilleur service client de l'année.
- Pour 2024, LCL est le seul établissement bancaire à ne pas vouloir accorder une augmentation générale, le plaçant, ainsi, dernier de la profession en matière de négociation salariale.
- Le manque de reconnaissance, notamment financière, est un des points majeurs relevés dans le rapport d'expertise d'IPSO-FACTO de novembre 2023

Nous n'avons pas été écoutés. Pourtant, de l'argent, il y en a chez LCL et dans notre groupe. C'est une question de choix et de volonté.

Devant le nouvel échec de cette négociation, pourtant primordiale, deux des trois organisations syndicales représentatives (CFDT, FO) mais aussi les organisations syndicales non représentatives (AS, CGT, STC, UNSA) ont fait le choix de l'unité.

L'intersyndicale a, d'ores et déjà, demandé à la Direction la poursuite de la négociation, afin d'obtenir une augmentation générale de **1.500€**, à l'instar de celle octroyée par la FNCA à nos **78.000 collègues** des caisses régionales du Crédit Agricole et leurs filiales.

Cette augmentation a été obtenue grâce à une mobilisation massive des salariés. Chez LCL, souvenez-vous également de la grève de janvier 2023 qui nous a permis d'obtenir une augmentation pérenne de 1.150€ pour tous.

L'union fait la force. La grève massive est malheureusement l'ultime recours pour infléchir la piètre politique salariale menée par la Direction, et obtenir la reconnaissance légitime de votre investissement au quotidien.

C'est pourquoi, l'intersyndicale vous invite à faire entendre votre voix.

Le 8 février 2024, mobilisons-nous ! Tous en grève !

LA GRÈVE, CE QU'IL FAUT SAVOIR

- C'est un droit individuel fondamental.
- Vous n'avez pas à vous déclarer gréviste en amont auprès de votre hiérarchie.
- Déclarez-vous uniquement le 8 février, voire à votre retour, que ce soit pour un débrayage de quelques heures ou pour la journée, par mail auprès de votre manager.
- La hiérarchie n'a pas à vous questionner sur l'exercice de votre droit de grève. Toutes pressions et/ou menaces avant, pendant et après la grève, sont illégales et répréhensibles pénalement. Si vous êtes confrontés à ces dérives, contactez-nous.
- Si vous êtes en télétravail, vous pouvez également vous déclarer gréviste ou débrayer quelques heures. Il suffit de vous déclarer par mail à votre hiérarchie.
- Pour rappel, la retenue de salaire est de 1/30^{ème}. Exemple : votre salaire brut mensuel est de 2.500 €, votre retenue sur salaire sera de $2.500 / 30 = 83,33$ €. Votre forte mobilisation peut vous faire gagner 18 fois plus, soit 1500 € annuels. Ne réfléchissez plus, rejoignez nous le 8 !